

VILLE DE SURGÈRES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Séance du 20 février 2019

Nombre de membres

- en exercice : 29
- présents : 19
- votants : 27

L'an deux mille dix-neuf, le vingt février, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de Surgères s'est assemblé, à la Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Madame Catherine **DESPREZ**, Maire de Surgères.

Étaient présents : Madame Catherine **DESPREZ**, Monsieur Pierre **VIVIER**, Monsieur Jean-Yves **ROUSSEAU**, Madame Marie-Joëlle **LOZAC'H-SALAÜN**, Monsieur Stéphane **AUGÉ**, Madame Elena **JIMENEZ-CONTRERAS**, Monsieur Jean-Pierre **SECQ**, Madame Marie-Claude **GRENON**, Monsieur Raymond **GABET**, Monsieur Gérard **FABRE**, Madame Claudie **PILLET**, Monsieur Philippe **LACAN**, Madame Nadine **GIRARD**, Monsieur Daniel **TARDET**, Madame Maryline **VILLENEAU**, Monsieur Arnaud **PECQUEUR**, Monsieur Younes **BIAR**, Madame Chrystèle **BOURGEAIS-AUGER**, Monsieur Cyril **GUILLET**.

Secrétaire de séance :
Madame Claudie **PILLET**

Étaient absents et représentés :

Madame Catherine **BOUTIN** qui a donné pouvoir à Madame Catherine **DESPREZ**,
Madame Sylvie **PLAIRE** qui a donné pouvoir à Monsieur Stéphane **AUGÉ**,
Madame Nathalie **MARCHISIO** qui a donné pouvoir à Monsieur Pierre **VIVIER**,
Monsieur Étienne **VITRÉ** qui a donné pouvoir à Monsieur Jean-Yves **ROUSSEAU**,
Madame Stéphanie **GIRAUDEAU** qui a donné pouvoir à Monsieur Younes **BIAR**,
Madame Véronique **DUVAL** qui a donné pouvoir à Madame Chrystèle **BOURGEAIS-AUGER**,
Madame Françoise **VINCENT** qui a donné pouvoir à Madame Marie-Claude **GRENON**,
Monsieur Sylvain **RANCIEN** qui a donné pouvoir à Monsieur Gérard **FABRE**.

Étaient excusées : Madame Florence **GOUET**, Madame Claudette **ROUCHER**.

Étaient également présents :

Monsieur Thierry **PIERRUGUES**, Directeur Général des Services, assisté de Mesdames Lucile **COUILLAUD**, Responsable du service Administration Générale, et Marie-Pierre **BLÉGER**, Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe.

Convocation envoyée le : 14 février 2019 - **Affichage en Mairie le** : 14 février 2019

2019.01.03 – Décisions du Maire : délibération adoptée à l'unanimité.

1. Commande Publique

1.1 Marchés publics

1.4.1 Autres types de contrats

DM n° 2019-07 : signature d'un contrat avec l'entreprise **OTIS** – 17000 LA ROCHELLE, pour 2 visites annuelles pour 507,22 € HT.

DM n° 2019-011 : signature de l'avenant n° 1 au contrat n° 13001594 de maintenance système de sécurité **INTRUSION** de la mairie avec l'entreprise **Sécuritas Technologies** – 86000 POITIERS.

DM n° 2019-012 : avenant n°1 au contrat n° 13001716 de maintenance système de sécurité **INTRUSION** de la Médiathèque avec l'entreprise **Sécuritas Technologies** – 86000 POITIERS.

DM n° 2019-014 : signature d'un contrat concernant l'entretien de la hotte à la cuisine centrale avec l'entreprise PROTECHLAV – 17100 LES GONDS, pour un montant de 393 € HT par an.

DM n° 2019-022 : signature d'un contrat de maintenance logiciel dette proposé par la société JVS – MAIRISTEM pour un montant de 157,50 € HT annuel.

2. Urbanisme

2.3.2. : Droit de préemption urbain

DM n° 2019-05 : Renonciation au droit de préemption urbain :

- La Ville de Surgères renonce à exercer son droit de préemption urbain pour les immeubles détaillés ci-dessous :

Date de dépôt	Demandeur	Propriétaire du bien	Adresse du bien référence cadastrale et superficie	
19/12/2018	Me MEYNARD BOURGNEUF	Consorts CALLAC SURGÈRES	Rue Denfert Rochereau	AC n° 50 pour 1 a 09 ca
19/12/2018	Me BOIZUMAUULT SURGÈRES	S.C.I. ANTUNES SURGÈRES	2B rue Bersot	AB n° 287 pour 1 a 34 ca
24/12/2018	Me BOIZUMAUULT SURGÈRES	CONSORTS DUDOGNON BEAUVAIS-SUR-MATHA	45 rue Gambetta	AB n° 22 pour 79 ca
27/12/2018	Me ROME SURGÈRES	Madame Marie-France BAYLE SURGÈRES	Rue Gabriel Guillon	AH n° 96p et 345p soit 16 a 30 ca environ
28/12/2018	Me PETIT- MONNEREAU FERRIÈRES	Madame Françoise BRIAND SURGÈRES	4 rue Touvent	AE n° 150 pour 3 a 81 ca
28/12/2018	Me DESFOSES- MOREAU LA ROCHELLE	Monsieur Dominique BRISSON SURGÈRES	29 place du Général Leclerc	AD n° 394 pour 64 ca
02/01/2019	Me BOIZUMAUULT SURGÈRES	CONSORTS PARROSSES BORDEAUX	2 rue Gambetta	AE n° 962 pour 1 a 86 ca
04/01/2019	Me BORDE SURGÈRES	Madame Claudia GAUTHIER et Monsieur Guillaume GAUTHIER SURGÈRES	16 rue des Marronniers	AC n° 322 soit 7 a 93 ca
04/01/2019	Me BOIZUMAUULT SURGÈRES	CONSORTS CLERGEAU BRUXELLES	15 rue des Justes	AN n° 715 pour 4 a 39 ca

3. Domaines et patrimoine

3.3 Locations

3.3.2. Locations en qualité de preneur

DM n° 2019-06 : signature d'un contrat de location temporaire pour Mme et M LISCOT 87 A rue des Forges – Chaillé – 17700 Saint Georges du Bois afin d'assurer leur logement pour un loyer de 665 € / mois. Ces sommes seront récupérables auprès des propriétaires dans le cadre de la procédure de péril imminent frappant un bâtiment.

7. Finances locales

7.3 Emprunts

7.3.1 Emprunts et renégociation d'emprunt

DM n° 2019-020 : signature d'une convention de remboursement avec le SDEER pour les travaux d'éclairage public réalisés sur la commune de juillet 2017 à juin 2018 d'un montant de 68 026,67 €.

DM n° 2019-021 : signature d'une convention avec le SDEER pour la mise en place de 8 candélabres avenue de la Libération pour un montant de 7 997,10 €.

7.5 Subventions

7.5.1 Sollicitées par les collectivités

DM n° 2019-018 : signature d'une convention d'accord de subvention pour la réfection du secteur du parking du Château et des rues avoisinantes avec le Département de la Charente-Maritime, afin d'obtenir une subvention d'un montant de 176 658 €.

7.5.2 Attribuées aux associations

DM n° 2019-09 : signature d'une convention de partenariat avec le Comité des Œuvres Sociales pour le versement d'une subvention d'un montant de 28 000 €.

8. Domaines de compétences par thèmes

8.1 Enseignement

8.1.5 Autres

DM n° 2019-017 : signature d'une convention de mise à disposition des locaux de l'école Jean JAURES au centre de loisirs de Surgères « les Jolis Mômes » à titre gratuit, pour l'occupation des salles stipulées dans la convention du 5 septembre 2018 au 5 juillet 2019 ; les mercredis des semaines scolaires et du lundi au vendredi lors des vacances scolaires.

8.6.1 Emploi – formation professionnelle

DM n° 2019-019 : signature d'une convention avec l'organisme de formation professionnelle ECF COA – 17290 LE THOU, pour assurer une journée de formation dans le cadre de l'AIPR encadrant, le 31 janvier 2019, pour un montant de 320 €.

8.9.1 Culture

DM n° 2019-010 : signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation du concert donné par l'Orchestre « Let's Dance » le vendredi 21 juin à 21h00 à l'occasion de la fête de la musique pour un montant de 1 550 €.

9. Autres domaines de compétence

9.1 Autres domaines de compétences des communes

DM n° 2019-08 : signature d'un contrat avec l'Association Centrale des Laiteries Coopératives de Charentes et du Poitou – 17700 SURGERES, concernant les prélèvements d'échantillons à la cuisine centrale pour un montant de 609,09 € HT.

DM n° 2019-013 : signature d'un contrat avec la société ECOLAB PEST France – 94112 ARCUEIL concernant le traitement contre les nuisibles et désinsectisation des blattes à la cuisine centrale pour un montant de 1 620 € HT.

DM n° 2019-015 : acceptation de l'indemnisation de 330,62 € proposée par GROUPAMA pour le remplacement d'un potelet.

DM n° 2019-016 : acceptation de l'indemnisation proposée par AXA France d'un montant de 1 471,27 € pour le remplacement d'un candélabre.

2019.01.04 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 16 janvier 2019 : délibération adoptée à l'unanimité.

2019.02.03 - Budget principal – Décision modificative n° 1 avant vote du Budget supplémentaire : délibération adoptée à l'unanimité.

Dans le cas d'une procédure de péril imminent, la commune a dû reloger, en urgence, une famille et avancer les frais de location des logements loués à cet effet. Le conseil municipal a donc décidé d'inscrire 7 000 € en dépense pour prévoir le paiement des locations et 7 000 € en recette pour le remboursement de tous les frais par le propriétaire défaillant.

2019.03.04 - Lotissement « le Clos Monfort » - Rétrocession des espaces communs et de la voirie à la commune pour classement dans le domaine public communal : délibération adoptée à l'unanimité.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire, ou son représentant, à signer l'acte nécessaire à la rétrocession, à l'euro symbolique, des espaces communs et de la voirie du lotissement « Le Clos Monfort » dans le domaine public (rue Binetterie).

2019.03.05 - Convention de balisage de la voie secondaire nord venant de Bretagne du Chemin de Saint Jacques de Compostelle passée avec le Département de la Charente-Maritime : délibération adoptée à l'unanimité.

2019.03.06 - Renouvellement du contrat de concession de distribution de gaz naturel : délibération adoptée à l'unanimité.

Le contrat de concession a été établi pour une durée de 30 ans et arrive à échéance le 24 mai 2021. Les élus ont décidé d'anticiper le renouvellement et profiter ainsi de la revalorisation de la redevance qui sera versée dans le cadre de cette concession qui s'effectue sans remise en concurrence en raison du principe de monopole sur ce type de réseau.

2019.05.02 - Adhésion au service Retraites du Centre de Gestion 17 : délibération adoptée à l'unanimité.

Le Centre de Gestion 17 est habilité à recueillir, traiter et transmettre aux régimes de retraite, pour le compte de la collectivité territoriale, les données relatives à la carrière et aux cotisations des agents. Il apporte son concours aux régimes de retraite pour la mise en œuvre du droit à l'information des actifs sur leurs droits à la retraite. Les modalités de ces interventions et les conditions de contribution financière par les régimes de retraite sont fixées par des conventions conclues avec le centre de gestion.

Pour la bonne exécution de cette mission, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente Maritime perçoit une contribution financière de la collectivité, définie par son Conseil d'Administration, comme suit :

Prestation	Coût forfaitaire
Instruction des dossiers de liquidation pour une retraite normale ou une pension de réversion	220 euros
Instruction des dossiers de liquidation pour une retraite carrière longue ou une retraite pour invalidité	340 euros
Instruction des autres dossiers (rétablissement, régularisation, validation de services...)	100 euros

2019.08.01 - Abonnement à la Médiathèque Municipale – Demande de gratuité pour 4 enfants : délibération adoptée à l'unanimité.

L'Association « Accompagner Développer Eduquer Insérer » (ADEI) a informé, par courrier, l'emménagement d'une famille avec 4 enfants désireux de se rendre à la Médiathèque municipale. Or, la famille, en difficulté financière, ne peut payer l'abonnement des enfants. Le Conseil Municipal a donc décidé, à titre exceptionnel, d'accorder la gratuité de l'abonnement à la Médiathèque.

2019.08.02 - Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association « 3 C Théâtre » : délibération adoptée à l'unanimité.

2019.08.02 - Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association « 3 C Théâtre » : délibération adoptée à l'unanimité.

Pour faire suite à l'Audio-Guide du site historique de Surgères, inauguré en Juillet 2017, l'Association « Les 3C Théâtre » va créer un spectacle à partir de son contenu.

Ce spectacle « Les Mystères du Château » sera joué dans le Parc du Château, les Samedi 6 et Dimanche 7 Juillet 2019, sous forme d'une déambulation, regroupant une quinzaine de personnes (comédiens professionnels, amateurs, figurants).

Afin d'aider l'association à créer cet événement, le conseil a décidé de leur verser une subvention d'un montant de 1 000 €.

2019.11.01 - Actualisation de la redevance de l'entreprise Fréry : délibération adoptée à l'unanimité.

La Commune de SURGERES a signé un contrat d'affermage le 28 décembre 2017, avec la SAS Entreprise FRERY (36000 CHATEAUROUX) pour la gestion de la foire mensuelle pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2018. Le délégataire encaisse les droits de place et reverse à la Commune une redevance qui peut être actualisée (sans dépasser 2 %) au 1^{er} janvier de chaque année. Les membres du conseil ont décidé de maintenir le montant de cette redevance à 4.500,00 € HT.

2019.12.01 - Tarifs pour la fête foraine : délibération adoptée à l'unanimité.

Suite aux nouveaux aménagements effectués sur le parking du Château, la traditionnelle fête foraine qui se déroule dans la ville depuis de nombreuses années doit être délocalisée à l'espace Georges Pompidou. Afin de préparer au mieux ce déménagement, un nouveau règlement intérieur précisera les conditions d'inscriptions pour participer à la fête foraine, les conditions d'installation pour les manèges et pour les caravanes de vie ainsi que le branchement aux différents réseaux (électricité, eau et assainissement).

De plus, les membres du conseil ont décidé de refondre les tarifs d'occupation du domaine public comme suit :

- **Pour tous les métiers** : prise en compte de la surface réelle une fois que le manège est déplié dans son intégralité (manège, local de caisse, déporté...) : **1,50 € / m² (installation le mercredi et désinstallation le lundi, soit une durée de 13 jours)**
- **Petites attractions** de type distributeurs de gadget ou coup de poing, indépendant du métier : **50 € pour toute la durée de la fête,**
- **Caravanes de vie** : **25 € / caravane pour toute la durée de la fête,**
- **En cas d'installation et / ou départ (manège ou caravane) en dehors des 13 jours de manifestation** : **50 € / jour de dépassement,**
- Le règlement intérieur prévoira une amende journalière en cas présence (manèges ou caravanes) sans autorisation qui s'appliquera à compter de la notification, par l'autorité municipale, de quitter les lieux.

2019.14.01 - Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Enfance et Adolescence » : délibération adoptée à l'unanimité.

L'Association « Enfance et Adolescence » est une association dont l'activité principale est de proposer des ateliers aux enfants hospitalisés tels que de la cuisine, de la peinture, des poteries... mais aussi de procéder à des aménagements, afin de faciliter les soins et faire oublier les soins apportés au sein du service pédiatrique de Rochefort. Ce service est important pour la commune car, chaque année, environ 180 enfants y sont admis.

Le Conseil Municipal a donc décidé de leur attribuer une subvention d'un montant de 100 €.

Madame le Maire lève la séance du conseil municipal à 21h00.

Surgères, le 22 février 2019
Pour le Maire et par délégation,
Le 1^{er} Adjoint,

Pierre VIVIER.



